

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 399**12 mars 2002****SOMMAIRE**

ABC Cuisines, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19129	I.B. Trust Holding S.A., Luxembourg	19130
Alesia S.A., Luxembourg	19106	Immofamiliale II, S.à r.l., Hostert	19107
Aqualux, GmbH, Moutfort	19132	Immofamiliale III, S.à r.l., Hostert	19108
Ares Finance 2 S.A., Luxembourg	19145	Interlux Assurances Maladie S.A., Luxembourg	19114
Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A., Luxembourg	19118	Jumaco S.A.H., Luxembourg	19134
BBL Selectis, Sicav, Luxembourg	19132	Kitres S.A., Luxembourg	19127
BBL Selectis, Sicav, Luxembourg	19132	Kitres S.A., Luxembourg	19127
Bolderberg Invest S.A.H., Luxembourg	19109	Localux S.A., Luxembourg	19110
Casper-Nuet Partners S.A., Luxembourg	19107	Luxsa S.A., Luxembourg	19111
Casper-Nuet Partners S.A., Luxembourg	19107	Luxsa S.A., Luxembourg	19111
Chiorino International Holding S.A., Senningerberg	19113	Melinter Investissements S.A.H., Luxembourg	19134
Chiorino International Holding S.A., Senningerberg	19113	Metal Mechanical Holding Corporation S.A., Luxembourg	19107
Comedia S.A.H., Luxembourg	19134	Misys International Banking Systems S.A., Luxembourg	19133
Comedia S.A.H., Luxembourg	19134	Misys International Banking Systems S.A., Luxembourg	19133
Corvinart S.A., Luxembourg	19132	Murciaco S.A., Luxembourg	19136
Development Portfolio Management Company S.A., Senningerberg	19135	Polybeton Luxembourg, S.à r.l., Esch an der Alzette	19129
E.D. Finance S.A., Luxembourg	19142	Pro-Trade, S.à r.l., Echternach	19110
Eagle 2000 S.A., Luxembourg	19112	Pugliatrans and Food, S.à r.l.	19106
Eagle 2000 S.A., Luxembourg	19112	Pugliatrans and Food, S.à r.l.	19106
East Consulting and Trading S.A., Luxembourg	19110	Redmoon Holding S.A., Luxembourg	19118
ECP Blumen & Cie S.C.A., Luxembourg	19114	Redmoon Holding S.A., Luxembourg	19118
Elimar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	19128	Simeurope Holding S.A., Luxembourg	19135
Entreprise de Toitures François Stoffel-Reding, S.à r.l., Livange	19127	Sipef I, S.à r.l., Luxembourg	19114
Eurestate Holding S.A., Senningerberg	19133	SNA & Associés S.A., Luxembourg	19110
Fin & Meg S.A., Luxembourg	19113	SOFINET INT'L, Société Financière à l'Etranger Int'l S.A.H., Luxembourg	19111
Fin & Meg S.A., Luxembourg	19113	Socalyp S.A.H., Luxembourg	19135
Finprom Participations S.A., Senningerberg	19135	Sogeva S.A., Luxembourg	19129
Flashlight Company (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	19128	Sogeva S.A., Luxembourg	19129
Gérim Générale Holding, S.à r.l., Rameldange	19108	Swipco (Luxembourg) S.A., Luxembourg	19112
Gérim II, S.à r.l., Rameldange	19108	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	19109
Gérim III, S.à r.l., Rameldange	19109	Sybille, S.à r.l., Luxembourg	19109
Gérim, S.à r.l., Rameldange	19108	Syntek Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	19151
Hertz Luxembourg S.A., Findel	19130	Syntek Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	19152
Hertz Luxembourg S.A., Findel	19131	Vega S.A.H., Luxembourg	19106
I.B. Trust Holding S.A., Luxembourg	19130	Vontobel Luxembourg S.A., Munsbach	19128

ALESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.145.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour ALESIA S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(74836/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

VEGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.175.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour VEGA, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(74837/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PUGLIATRANS AND FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 67.016.

Il résulte d'une assemblée générale tenue en date du 22 décembre 2000 que le sieur Guisepe Fauzzi a démissionné de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat.

Suite à une cession de parts le capital de la société PUGLIATRANS AND FOOD, S.à r.l., se trouve réparti comme suit:

M. Pasquale Fauzzi	1 part
Mme Maria Fautti-Rotolo	30 parts
M. Rocco Fauzzi	25 parts
M. Giovanni Fauzzi	44 parts

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74841/321/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PUGLIATRANS AND FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 67.016.

Il résulte d'une assemblée générale tenue en date du 22 décembre 2000 que la société émarginée n'entend plus maintenir son siège social à Pétange, 6, rue des Accacias.

Pour extrait conforme

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74842/321/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

METAL MECHANICAL HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 13.395.

Suite à l'assemblée générale du 3 janvier 2001, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg,

Madame Biljana Karamitre, employée privée, demeurant à L-1221 Luxembourg,

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74840/637/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

IMMOFAMILIALE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hostert.
R. C. Luxembourg B 44.717.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74843/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

CASPER-NUET PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1810 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 53.469.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(74831/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

CASPER-NUET PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.469.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale annuelle de la société anonyme CASPER-NUET PARTNERS S.A. réunie au siège social le 12 novembre 2001 a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Les mandats de Carl Speecke et Juliette Lorang sont renouvelés pour une période de six ans et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007.

Quatrième résolution

La démission de Monsieur Hans de Graaf est acceptée avec effet immédiat et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

Cinquième résolution

La nomination de Monsieur Koen van Baren en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007.

Sixième résolution

La démission de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., est acceptée avec effet immédiat et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

Septième résolution

La nomination de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat. Ils termineront le mandat de leur prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007.

Huitième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social souscrit de francs luxembourgeois en euro, avec effet au 1^{er} janvier 2000, de sorte que le capital, actuellement d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euro cents (EUR 30.986,69), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3, premier paragraphe, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier paragraphe.

Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euro cents (EUR 30.986,69), divisé par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait conforme et sincère

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74832/029/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

IMMOFAMILIALE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hostert.

R. C. Luxembourg B 44.718.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74844/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GERIM GENERALE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.

R. C. Luxembourg B 39.091.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74845/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.

R. C. Luxembourg B 33.986.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 47, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74846/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GERIM II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.

R. C. Luxembourg B 36.841.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 94, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74847/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GERIM III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.
R. C. Luxembourg B 39.230.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 47, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Signature.

(74848/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue le 1^{er} juillet 1994 à 14. heures à Luxembourg.

Les associés décident, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société au 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour copie conforme
P. Lambrette
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74856/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.741.

Extrait du procès-verbal de la réunion du gérant tenue à Luxembourg le 18 septembre 2001.

Après en avoir délibéré, le gérant

décide de convertir le capital social actuellement exprimé en ...LUF... en Euros.

décide d'adapter l'article 6, 1^{er} alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cent quatre-vingt douze Euros et zéro un cent (EUR 18.592,01), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 24,78935 chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. Lambrette
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74857/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

BOLDERBERG INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 38.350.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2001.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société
Signature

(74860/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

EAST CONSULTING AND TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.776.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(74858/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

LOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74864/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PRO-TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 6414 Echternach, 24-26, rue des Bénédictiones.
R. C. Luxembourg B 52.261.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés

L'associé unique décide de convertir en euros le capital social de la société, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. La conversion au cours officiel donne un montant de EUR 14.873,61 auquel on ajoute EUR 126,39 prélevés des résultats reportés, pour arriver à un nouveau capital de EUR 15.000,- représenté par 600 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74867/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SNA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 71.496.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2001

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 49.578,70 représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 juillet 2001

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Peter Wirtz administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74868/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

LUXSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.501.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une même période.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74865/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

LUXSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 61.501.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2001

l'assemblée décide de convertir le capital social en euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 30.986,69.

Pour arriver à un capital de EUR 31.000,- un montant de EUR 13,31 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74866/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOFINET INT'L, SOCIETE FINANCIERE A L'ETRANGER INT'L S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 37.852.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2001

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Madame Joëlle Lietz et Madame Denise Vervaeet pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2002.

Elle appelle Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg aux fonctions d'administrateur et FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour une même période.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 37.184,03 représenté par 1.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74869/506/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SWIPCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.413.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 septembre 2000.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 juin 2001

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Hélié de Pourtales et Monsieur Matthieu Delouvrier administrateurs-délégués, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74870/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.273.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

(74889/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.273.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 14 novembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat de Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

EAGLE 2000 S.A.

P. Bouchoms / S. Vandi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74890/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

FIN & MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.875.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

(74891/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

FIN & MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.875.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Michele Ratti, administrateur de sociétés, demeurant à Como (Italie), Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

La société décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74892/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

CHIORINO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.330.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2001.

Signature.

(74951/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

CHIORINO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 30.330.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2001.

Signature.

(74952/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

SIPEF I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.015.

Sincere extract and true original copy of the original minutes of the Extraordinary Meeting of Shareholders held on Wednesday, November 21, 2001 at 11.00 hour local time at the registered office located at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Those present and after duly canvassing the votes, the following resolutions have been duly and unanimously approved:

- Resolved, to accept the resignation of Mr Dirk Oppelaar as Manager of the company as per the date of the extraordinary general meeting.
- Resolved, to provide full and unconditional discharge to Mr Dirk C. Oppelaar for the execution of its duties, task and responsibilities in its capacity as Manager of the Company as per the date of the extraordinary meeting.
- Resolved, to appoint Mr Matthijs Bogers as Manager of the Company as per the date of the extraordinary general meeting and who continues the mandate of Mr. Dirk C. Oppelaar.
- Resolved, to transfer the registered seat of the Company from 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg to 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 as per date of the extraordinary general meeting.

There being no further business brought before the Meeting, the same was closed as of 11:30 hour local time on November 21, 2001.

Luxembourg, November 21, 2001.

SIPEF I, S.à r.l.

M. Bogers

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74888/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

ECP BLUMEN & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.641.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour la société

V. Goy

(74897/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und eins, am fünften November,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

sind erschienen:

1) CONTINENTALE KRANKENVERSICHERUNG A.G., mit Gesellschaftssitz in Ruhrallee, 92-94, D-44139 Dortmund, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Klaus Dankert, wohnhaft in Dortmund, Deutschland, mittels einer Vollmacht, ausgestellt in Dortmund, Deutschland, am 23. Oktober 2001.

2) INTER KRANKENVERSICHERUNG A.G., mit Gesellschaftssitz in Erzbergerstrasse, 9-15, D-68165 Mannheim, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Eberhard Thielges, wohnhaft in Etzling, Frankreich, mittels einer Vollmacht, ausgestellt in Mannheim, Deutschland, am 22. Oktober 2001.

Die Vollmachten wurden von den erschienenen Personen und dem Notar ne varietur unterzeichnet und wurden der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Einregistrierung beigegeben.

Diese Erschienen, namens wie sie handeln, ersuchen den amtierenden Notar, den Gründungsakt einer Aktiengesellschaft, welche sie zu gründen beschliessen, sowie den Gesellschaftsvertrag mit folgendem Wortlaut zu beurkunden:

Art. 1. Name, Sitz und Geschäftsgebiet

1. Die Gesellschaft führt den Namen INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.

2. Sie hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Grossherzogtum Luxemburg.

3. Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls ausserhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Sitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen dem Sitz und dem Ausland gefährdet, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Sitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

4. Geschäftsgebiet ist das In- und Ausland.

Art. 2. Gegenstand des Unternehmens und Dauer der Gesellschaft

1. Gegenstand des Unternehmens ist der unmittelbare und mittelbare Betrieb der Krankenversicherung in allen ihren Arten.

2. Die Gesellschaft kann ferner in allen von ihr selbst nicht betriebenen Versicherungssparten als Versicherungsmittlerin tätig werden.

3. Sie ist berechtigt, alle Geschäfte zu tätigen und Massnahmen zu treffen, die dem Gesellschaftszweck dienen und die nach den versicherungsaufsichtsrechtlichen und handelsrechtlichen Bestimmungen zulässig sind. Sie ist insoweit berechtigt, Niederlassungen und Repräsentanzen im In- und Ausland zu gründen und sich an anderen Gesellschaften im In- und Ausland zu beteiligen.

4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Grundkapital und Aktien

1. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen achthunderttausend Euro (2.800.000,- EUR). Es ist eingeteilt in fünfhundertsechzigtausend (560.000) Aktien im Nennbetrag von fünf Euro (5,- EUR).

2. Die Aktien lauten auf den Namen.

3. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Grundkapital innerhalb eines Zeitraums von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Satzung im Mémorial, dem Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, durch Ausgabe neuer Namensstamm- und/oder Namensvzugsaktien mit oder ohne Stimmrecht gegen Bareinlagen einmal oder mehrmals um bis zu insgesamt fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) zu erhöhen.

4. Der Verwaltungsrat darf Art. 3 der Satzung nach völliger oder teilweiser Durchführung der Erhöhung des Grundkapitals oder nach Ablauf der Ermächtigungsfrist entsprechend neu fassen.

5. Die Übertragung von Aktien ist an die Zustimmung der Generalversammlung gebunden. Ausgenommen sind Übertragungen auf Unternehmen, mit denen der Aktionär im Sinne des § 15 des Deutschen Aktiengesetzes vom 6. September 1965 (BGB1. I S. 1089) verbunden ist.

Art. 4. Verwaltungsrat

1. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Im übrigen bestimmt die Generalversammlung die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder brauchen nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein.

3. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit abberufen. Sie bestimmt die Dauer der Verwaltungsratsmandate, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf. Eine erneute Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

4. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden muss.

Art. 5. Geschäftsführung

1. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks erforderlich oder zweckmässig erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

2. Der Verwaltungsrat kann sich eine Geschäftsordnung geben. In der Geschäftsordnung kann bestimmt werden, dass ein Verwaltungsratsmitglied im Rahmen des ihm durch einen Geschäftsverteilungsplan zugewiesenen Geschäftsbereich allein geschäftsführungsbefugt ist, ohne dass die gesamte Verantwortung des Verwaltungsrates durch eine solche Geschäftsordnung aufgeteilt werden könnten. Eine Beschlussfassung des gesamten Verwaltungsrates bleibt in allen Geschäftsbereichen zu jeder Zeit möglich. Unbeschadet der Geschäftsverteilung bleibt jedes Verwaltungsratsmitglied für die Geschäftsführung im ganzen verantwortlich.

3. Die täglichen Geschäfte werden von einem Directeur im Sinne des Art. 60 Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales geführt. Der Directeur, der auch Verwaltungsratsmitglied sein kann, wird durch den Verwaltungsrat bestellt und kann von diesem jederzeit abberufen werden. Die Bestellung und Abberufung bedürfen der Zustimmung der Generalversammlung; dies gilt nicht im Falle der Bestellung oder Abberufung eines stellvertretenden Directeurs.

4. Der Verwaltungsrat bestimmt den Umfang der täglichen Geschäftsführung.

5. Der Verwaltungsrat und der Directeur führen die Geschäfte der Gesellschaft in eigener Verantwortung nach Massgabe der Gesetze, der Satzung und der Geschäftsordnung.

Art. 6. Vertretung der Gesellschaft

1. Die Gesellschaft wird durch jeweils zwei Mitglieder des Verwaltungsrates gemeinsam vertreten. Ist eine Willenserklärung gegenüber der Gesellschaft abzugeben, so genügt die Abgabe gegenüber einem Verwaltungsratsmitglied.

2. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch den Directeur im Sinne des Art. 5 Nr. 3 vertreten. Er vertritt die Gesellschaft insbesondere gegenüber den Aufsichts- und anderen Verwaltungsbehörden.

Art. 7. Einberufung des Verwaltungsrates

1. Verwaltungsratsitzungen sollen in regelmässigen Abständen stattfinden. Sie müssen stattfinden, wenn das Wohl der Gesellschaft es erfordert.

2. Die Einberufung des Verwaltungsrates zu den Sitzungen erfolgt mündlich, fernmündlich, schriftlich oder per E-Mail. Jedes Verwaltungsratsmitglied ist zur Einberufung berechtigt.

Art. 8. Beschlüsse des Verwaltungsrates

1. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen. Die Vertretung mehr als eines Verwaltungsratsmitglieds durch denselben Vertreter ist unzulässig.

2. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit erfasst.

3. Beschlüsse können auch fernmündlich, schriftlich oder per E-Mail gefasst werden. Die fernmündlich oder per E-Mail gefassten Beschlüsse sind unverzüglich zu protokollieren.

Art. 9. Aufgaben der Generalversammlung

1. Die Generalversammlung ist das oberste Organ der Gesellschaft. Sie kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

2. Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern,
- b) die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und die Dauer der Amtszeit festzulegen,
- c) die Mitglieder des Verwaltungsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abzurufen und ihre Vergütungen festzusetzen,
- d) die Zustimmung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates oder Dritte zu erteilen,
- e) die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen,
- f) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen,
- g) den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Wirtschaftsprüfer Entlastung zu erteilen,
- h) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen,
- j) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 10. Einberufung der Generalversammlung, Teilnahme durch Vertreter

1. Die ordentliche Generalversammlung findet am 1. Juli eines jeden Jahres um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort statt. Der Ort kann auch im Ausland liegen. Ist dieser Tag ein Samstag, ein Sonntag oder ein deutscher oder luxemburgischer Feiertag, so findet die Generalversammlung am darauffolgenden Werktag statt.

2. Ausserordentliche Generalversammlungen werden einberufen, sofern es der Verwaltungsrat als notwendig erachtet oder wenn es durch Gesetz vorgesehen ist.

3. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt durch den Verwaltungsrat. Sie erfolgt spätestens 14 Tage vor dem Tage der Generalversammlung mittels eingeschriebenen Briefes unter Angabe des Namens, des Sitzes der Gesellschaft, der Zeit, des Ortes und der Tagesordnung.

4. Ein Aktionär kann sich durch einen anderen Aktionär in der Generalversammlung vertreten lassen.

Art. 11. Vorsitz in der Generalversammlung

Die Aktionäre können zu Beginn der Generalversammlung aus ihren Reihen oder den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern einen Vorsitzenden bestimmen, der die Sitzung zu leiten hat.

Art. 12. Beschlüsse der Generalversammlung

1. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

2. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Grundkapitals vertreten ist. Bei Beschlussunfähigkeit wird innerhalb von sechs Wochen eine weitere Generalversammlung einberufen, die ohne Rücksicht auf die Höhe des vertretenen Grundkapitals beschliesst.

3. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse und vollzieht ihre Wahlen - soweit es gesetzlich nicht anders bestimmt ist - mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Änderungen der Satzung können nur mit Dreiviertelmehrheit der abgegebenen Stimmen beschlossen werden.

4. Über die Form der Abstimmung entscheidet die Generalversammlung.

Art. 13. Niederschrift über die Generalversammlung

Über die Verhandlungen und Beschlüsse wird eine Niederschrift gefertigt, die vom Vorsitzenden der Generalversammlung und dem Protokollführer zu unterzeichnen ist. Haben die Aktionäre keinen Vorsitzenden der Generalversammlung bestimmt, so unterzeichnen sie die Niederschrift neben dem Protokollführer.

Art. 14. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 15. Wirtschaftsprüfer

1. Die Bücher der Gesellschaft werden durch einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert.

2. Die Generalversammlung kann den Wirtschaftsprüfer jederzeit abberufen. Sie bestimmt die Dauer des Wirtschaftsprüfermandats, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf. Eine erneute Bestellung des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

3. Die Generalversammlung kann mehrere Wirtschaftsprüfer bestellen. Die Bestimmungen über den Wirtschaftsprüfer gelten für sie entsprechend.

Art. 16. Rechnungslegung, Gewinnverteilung

Der Verwaltungsrat hat in den ersten vier Monaten des Geschäftsjahres für das vergangene Geschäftsjahr den Jahresabschluss und einen Geschäftsbericht aufzustellen und diesen nach Prüfung durch den Wirtschaftsprüfer mit dessen Bericht und einem Vorschlag für die Verteilung des Bilanzgewinnes der Generalversammlung vorzulegen.

Art. 17. Auflösung und Liquidation

1. Die Gesellschaft wird durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst. Dieser bedarf einer Mehrheit, die mindestens drei Viertel des bei der Beschlussfassung vertretenen Grundkapitals umfasst.

2. Die Liquidation besorgen die Verwaltungsratsmitglieder als Liquidatoren. Die Generalversammlung kann andere Personen als Liquidatoren bestellen; sie legt dabei deren Befugnisse und Bezüge fest. Auch eine juristische Person kann Liquidator sein.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienen die fünfhundertsechzigtausend (560.000) Aktien der Gesellschaft wie folgt zu zeichnen:

1) CONTINENTALE KRANKENVERSICHERUNG A.G., vorgeannt, 280.000 Aktien

Diese zweihundertachtzigtausend (280.000) Aktien wurden voll in bar eingezahlt wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

2) INTER KRANKENVERSICHERUNG A.G., vorgeannt, 280.000 Aktien

Diese zweihundertachtzigtausend (280.000) Aktien wurden voll eingezahlt durch Sacheinlage bestehend aus dem gesamten Betriebsvermögen der luxemburgischen Zweigniederlassung der INTER KRANKENVERSICHERUNG A.G., die unter dem Namen INTERLUX ASSURANCES MALADIE in Luxemburg Geschäft ausübt, mit Sitz in L-1249 Luxemburg, 1A, rue du Fort Bourbon.

Dem unterzeichneten Notar wurde der Beweis vorgelegt für das Bestehen und den Gesamtwert von einer Million vierhunderttausend Euro (1.400.000,- EUR) der Sacheinlage durch einen Bericht von dem unabhängigen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, im Einklang mit Art. 26-1 des Luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften. Die Schlussfolgerung des Berichtes lautet:

«Als Ergebnis unseres Auftrags bescheinigen wir hiermit, dass uns keine Umstände bekannt geworden sind, dass der Wert der Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und dem Nennwert der als Gegenleistung auszugebenen Aktien entspricht».

Gemäss der vorliegenden Sacheinlage erhält die Gesellschaft die gesamte autonome Betriebstätte INTERLUX ASSURANCES MALADIE, luxemburgische Zweigniederlassung von INTER KRANKENVERSICHERUNG A.G. Die Gesellschaft beantragt daher unter Art. 4-1 des Gesetzes vom 23 Dezember 1971, abgeändert durch das Gesetz vom 3 Dezember 1986, Befreiung von der Gesellschaftssteuer für die obige Sacheinlage im Wert von einer Million vierhunderttausend Euro (1.400.000, - EUR).

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.

2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr 2003 stattfinden.

Kosten

Die anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betreffend der Gründung der Gesellschaft werden auf sechzehntausendneuhundert Euro (EUR 16.900,-) geschätzt. Sämtliche Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Gründerinnen übernommen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung treffen die Gründerinnen und Aktionärinnen folgende Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt, 1A, rue du Fort Bourbon.

2. Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden

a) Frau Myriam Dallanoce, geschäftsansässig L-1249 Luxemburg, 1A, rue du Fort Bourbon,

b) Herr Klaus Dankert, Rechtsanwalt, geschäftsansässig Ruhrallee 92-94, D-44139 Dortmund,

c) Herr Gerhard Stry, Rechtsanwalt, geschäftsansässig Ruhrallee 92-94, D-44139 Dortmund.

mit sofortiger Wirkung bis zum Schluss der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006 bestellt.

3. Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, Frau Dallanoce mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu betrauen.

4. Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., route d'Esch, Luxemburg, mit sofortiger Wirkung bis zum Schluss der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006 bestellt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: K. Dankert, E. Thielges, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74926/211/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

REDMOON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.482.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

(74893/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

REDMOON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.482.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 septembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

La société décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat de Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Le conseil d'administration

S. Vandi / P. Bouchoms

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74894/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-sixth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) RASCASSE CORPORATION LIMITED, a company incorporated and validly existing under the laws of the British West Indies represented by Mr Michal Wittmann, director, residing in Waldbredimus and Mr Klaus Krumnau, director, residing in Koerich, by virtue of a general proxy;

2) CHAPRON CORPORATION LIMITED, a company incorporated and validly existing under the laws of the British West Indies, represented by Mr Michal Wittmann and Mr Klaus Krumnau, prenamed, by virtue of a general proxy.

A copy of the prenamed proxies, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 Holding S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for a limited duration which shall come to end on 15th March, 2007 at which point in time the Company shall be automatically dissolved. The Corporation may be dissolved prior to

such date at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the acquisition, holding and disposal of convertible bonds (the ASSA ABLOY Bonds) and shares issued by ASSA ABLOY (the ASSA ABLOY Shares), a Swedish company, in connection with an employee participation scheme of ASSA ABLOY.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The authorised capital of the Corporation is set at seven hundred seventy-five thousand seven hundred fifty euro (EUR 775,750.-) comprising one thousand three hundred and fifty (1,350.-) authorised Class A Shares (the «Class A Shares») with a par value of seventy Euro (EUR 70.-) per Share (the holder(s) of such Class A Shares being referred to as the «Class A Shareholder(s)»), forty thousand (40,000.-) authorised Class B Shares (the «Class B Shares») with a par value of twelve Euro (EUR 12.-) per Share (the holder(s) of such Class B Shares being referred to as the «Class B Shareholder(s)»), one thousand (1,000.-) authorised Class C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per Share (the holder(s) of such Class C Shares being referred to as the «Class C Shareholder(s)») and ten thousand (10,000.-) authorised Class D Shares (the «Class D Shares») with a par value of twenty euro (EUR 20.00) (the holder(s) of such Class D Shares being referred to as the «Class D Shareholder(s)»), (Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares hereafter referred to as the «Shares»).

The subscribed capital of the Corporation is set at thirty one thousand and ten Euro (EUR 31,010.-) divided into four hundred forty-three (443.-) Class A Shares with a par value of seventy Euro (EUR 70.-) per share.

Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares shall have the rights attached thereto as set out in these articles of incorporation. Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares shall rank *pari passu* and have equal rights, save concerning the rights to distribution and liquidation proceeds (Article 16: Appropriation of Profits and Article 17: Dissolution and liquidation)

The Shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholder. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share to the Corporation, duly endorsed to the transferee. The Corporation may refuse to inscribe in the register of shareholders any transfer which is in breach of contractually agreed restrictions of transfer duly notified to the Corporation.

The Corporation may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a meeting of the Shareholders. Such meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares are present or represented. Resolutions at such meetings, in order to be adopted, must be carried by at least three quarters of the votes of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In case the quorum as mentioned above is not fulfilled a second meeting of shareholders with the same agenda shall be convened. Such second meeting shall not validly deliberate unless one half the Class A Shares and Class C Shares are present or represented and regardless of the number of Class B Shares and Class D present or represented at the meeting. Resolutions at such second meeting, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the total of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In case the quorum of such second meeting is not fulfilled a third meeting shall be convened. At such third meeting no quorum shall be required in any class of shares. The resolutions at such third meeting, in order to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the total of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares present or represented at such third meeting.

Other shareholder resolutions shall be passed at the quorum and majority requirements set out by law. Whenever a resolution affects the respective rights of the different share classes in issue, separate class meetings shall be held at which the above quorum and majority rules shall apply.

Furthermore the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to issue future Shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present articles of incorporation in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, by deciding the issuance of Shares of any class representing such whole or partial increase

and accepting subscriptions for such Shares from time to time. The shareholders specifically waive the rights for preferential subscription regardless of the class of shares in which the new shares are to be issued.

The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 7. Meetings of Shareholders - General. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram.

Except as otherwise required by law or the provisions of the present articles of incorporation, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The appointment and dismissal of the members of the board of directors of the Corporation in order to be valid require the simple majority vote of the A Shareholder, the simple majority vote of the B Shareholders, the simple majority of the C Shareholders and the simple majority vote of the D Shareholders.

In addition, where the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights of one class of Shares, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down in Article 18 of the articles of incorporation with respect to each class.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of April in each year at 11 a.m. and for the first time in 2003.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be Shareholders of the Corporation it being understood however that no more than two members of the board of directors shall also be executive officers and/or board members of ASSA ABLOY.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the Shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the board of directors, but in his absence the Shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least seven days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or E-mail of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or E-mail (provided in the two last events such vote is confirmed in writing). Board meetings may be held by means of conference calls.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The directors, acting unanimously by a written circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by E-mail, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signatures of a director Class A and a director Class B of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who need not be a Shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the next annual general meeting of Shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of the month of January of each year and shall terminate on the last day of the month of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December, 2002.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time provided that each class D Share entitles the holder thereof to an amount of dividend, if and when declared, to four (4) times the amount of dividends to which the holder of the receiving classes shall be entitled.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of Shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by the liquidator(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by the board of directors. The liquidator(s) shall have the broadest powers to liquidate the Corporation. Without prejudice to the rights of creditors benefiting from liens or mortgages, the liquidator(s) will pay all the debts of the Corporation, proportionally and without distinction between debts which have matured and those that have not matured, subject to a discount in the case of the latter.

Upon liquidation, distribution of any surplus liquidation proceeds shall be made according to the following preferences and respecting the following order:

- first the holders of Class B Shares and the holders of Class D Shares shall receive an amount equal to the amount contributed to the Corporation in respect of such Class B Shares and such Class D Shares, respectively at subscription thereof;

- next the holders of Class A Shares shall receive an amount equal to the amount contributed to the Corporation in respect of such Class A Shares at subscription thereof;

- then the holders of Class B Shares and the holders of Class D Shares shall receive an amount equal to the remaining proceeds from the disposal of the ASSA ABLOY Bonds or the ASSA ABLOY Shares held by the Corporation which amount shall be distributed among all holders of Class B and Class D Shares exclusively; provided, however that in respect of one Class D share the holder thereof shall be entitled to receive four times the amount of the remaining surplus allocable to one Class B share;

- thereafter, all remaining surplus (if any) shall be distributed ratably among the holders of Class C Shares.

Distributions of liquidation surplus shall be made either in kind by distributing the assets of the Corporation to the Shareholders or in cash.

Art. 18. Amendment of articles of incorporation. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders. Such meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the B Shareholders are present or represented, one half of the D Shareholder(s) are present or represented, all the A Shareholder(s) and all the C Shareholder(s) is/are present or represented. Resolutions tending to amend the articles of incorporation, in order to be adopted, must be carried by at least three quarters of the votes of the B Shareholders, at least three quarters of the votes of the A Shareholder(s), at least three quarters of the votes of the C Shareholder(s) and at least three quarters of the votes of the D Shareholder(s).

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The Shares have been subscribed at par as follows:

Subscriber	Number of Shares	Payments
1) RASCASSE CORPORATION LIMITED	442 A Shares	30,940.- EUR
2) CHAPRON CORPORATION LIMITED	1 A Share	70.- EUR
Total	443 A Shares	31,010.- EUR

The Shares have been paid up to the extent of one hundred per cent. by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Valuation

For the purpose of registration the capital and surplus is valued at LUF 1,250,940.-.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately eighty thousand Luxembourg francs.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending with the next annual general meeting:

a) Directors Class A:

- Mr Göran Jansson, CFO ASSA ABLOY AB, residing at Klarabergsviadukten 90, 107 13 Stockholm, Sweden,

- Mr Robert Jan Bolier, Director Corporate Finance ASSA ABLOY AB, residing at 115 Marlow Bottom, Marlow SL7 3PJ, United Kingdom.

b) Directors Class B:

- Michel Wittmann, company director, residing at 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus,

- Klaus Krumnau, company director, residing at 8, rue Principale, L-8383 Koerich,

- Colm Smith, company director, residing at 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille un, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) RASCASSE CORPORATION LIMITED, une société régulièrement constituée et enregistrée sous la loi des British West Indies, représentée par Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à Waldbredimus et Monsieur Klaus Krumnau, administrateur de sociétés, demeurant à Koerich, en vertu d'une procuration générale.

2) CHAPRON CORPORATION LIMITED, une société régulièrement constituée et enregistrée sous la loi des British West Indies, représentée par Monsieur Michel Wittmann et Monsieur Klaus Krumnau, prénommés, en vertu d'une procuration générale.

Une copie des dites procurations, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 Holding S.A

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période limitée qui expirera le 15 mars 2007, à cette date la société sera automatiquement dissoute. Elle peut être dissoute antérieurement à cette date par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, selon la procédure prévue à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la participation et la cession d'obligations convertibles (les obligations ASSA ABLOY) et d'actions émises par ASSA ABLOY (les actions ASSA ABLOY), une société suédoise, en relation avec un plan de participation des employés de ASSA ABLOY.

La Société ne devra avoir de façon directe aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La Société pourra emprunter sous toute forme et émettre des obligations ou autres titres représentatifs d'emprunts.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et réaliser toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital autorisé de la société est fixé à sept cent soixante-quinze mille sept cent cinquante euros (EUR 775.750,-) à diviser en mille trois cent cinquante (1.350) actions A d'une valeur nominale de soixante dix euros (EUR 70,-) par action (l'actionnaire détenteur de cette action A étant désigné actionnaire A) et de quarante mille (40.000) actions B d'une valeur nominale de douze euros (EUR 12,-) par action (l'actionnaire détenteur de cette action B étant désigné actionnaire B), de mille (1.000) actions C d'une valeur nominale de un virgule 25 euros (EUR 1,25) par action (l'actionnaire détenteur de cette action étant désigné actionnaire C) et dix mille (10.000) actions D d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) par action (l'actionnaire détenteur de cette action action étant désigné actionnaire D (les actions A, les actions B, les actions C et les actions D sont désignées par la suite les actions).

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille et dix euros (EUR 31.010,-) divisé en quatre cent quarante trois (443) actions A d'une valeur nominale de soixante dix euros (EUR 70,-) par action. Les actions A, les actions B, les actions C et les actions D jouissent des mêmes droits, droits qui sont énoncés par les présents statuts. Sauf disposition contraire des présent statuts les actions A, les actions B, les actions C et les actions D auront le même rang et disposeront des mêmes droits sous réserve des droits relatifs à l'affectation des bénéficiaires et de dissolution et liquidation (Article 16: Affectation des bénéficiaires) et Article 17: Dissolution et liquidation).

Les actions sont émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la société dûment endossé au profit du cessionnaire. La société peut refuser d'inscrire au registre des actionnaires tout transfert dûment notifié à la société mais contraire aux restrictions de transfert acceptées contractuellement.

Dans les limites prévues par la loi, la société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Une telle assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié des actions A, des actions B, des actions C et des actions D sont présentes ou représentées. Les résolutions de ces assemblées afin de pouvoir être valablement adoptées, doivent réunir au moins trois quart des votes des actions A, des actions B des actions C et des actions D.

Si le quorum mentionné ci-dessus n'est pas rempli, une deuxième assemblée générale avec un ordre du jour identique, sera convoquée. Cette deuxième assemblée ne peut valablement délibérer que si la moitié des actions A et C sont présents ou représentés, peut importe le nombre des actions B et des actions D présent ou représenté. Les résolutions de ces assemblées, afin de pouvoir être valablement adoptées, doivent réunir ou moins deux tiers des votes des actions A, des actions B, des actions C et des actions D.

Si le quorum de cette deuxième assemblée n'est pas rempli, une troisième assemblée sera convoquée. Lors de cette troisième assemblée, aucun quorum ne sera requis pour aucune catégorie d'actions. Les résolutions de cette troisième assemblée, afin de pouvoir être valablement adoptées, doivent réunir au moins deux tiers des votes du total des actions A, des actions B, des actions C et des actions D présentes ou représentées lors de cette troisième assemblée.

D'autres résolutions des actionnaires seront adoptées selon des conditions de quorum et de majorité requises par la loi. Chaque fois qu'une résolution affecte les droits respectifs des différentes catégories d'actions en cause, des réunions séparées pour chaque catégorie d'actions doivent être tenues lors desquelles les conditions de quorum la majorité énoncées ci-dessus s'appliqueront.

D'autre part, le conseil d'administration de la société est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant au cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil Spécial C des présents statuts, ceci par décision d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions pour ces actions. Les actionnaires renoncent spécifiquement au droit de souscription préférentiel peu importe la catégorie d'actions dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée en entier ou en partie par le conseil d'administration conformément aux dispositions énoncées ci-dessous, l'article 5 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi.

Art. 7. Assemblées des Actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la société représente l'ensemble des actionnaires de la société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en uvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie ou télégramme.

Sauf disposition légale contraire ou des présents statuts, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

La nomination et la révocation des membres du conseil d'administration de la société, afin d'être valables, nécessitent un vote à la majorité simple des actionnaires A un vote à la majorité simple des actionnaires B, un vote à la majorité simple des actionnaires C et un vote à la majorité simple des actionnaires D.

En outre, lorsque les résolutions de l'assemblée générale modifient les droits respectifs d'une des catégories d'actions, la résolution doit, afin d'être valable, remplir les conditions de présence et de majorité énoncée à l'article 18 des statuts en respect avec chaque catégorie d'actions.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximale de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restant pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou E-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou E-mail, (pourvu que dans ces derniers cas ce vote soit confirmé par écrit). Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir au moyen d'une conférence téléphonique.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur ou un fondé de pouvoir de la société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler aux autres personnes.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, par e-mail, par télégramme, ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou en son absence par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des Actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La société sera engagée par la signature collective d'un administrateur avec pouvoir de signature A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la sociétés sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le premier commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale qui suit immédiatement la constitution de la société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2002.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'ad-

ministration, décider en temps opportun du versement de dividendes. Toutes les actions, peu importe leur catégorie, jouissent des mêmes droits quant au dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidataires qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales désignées par le conseil d'administration. Le ou les liquidataires disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la liquidation de la société. Sans porter préjudice au droit créancier bénéficiaire de privilèges ou d'hypothèques, le ou les liquidataires vont rembourser toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes qui sont venues à échéance et celles qui ne sont pas encore venues à échéance même si ces dernières font l'objet d'une réduction.

Le produit de la liquidation sera réparti comme suit:

- En premier lieu les détenteurs des actions B et des actions D recevront un montant égal à celui de leur contribution apportée à la société à raison du montant de souscription des actions B et des actions D respectivement;

- Ensuite les détenteurs des actions A recevront un montant égal à celui de leur contribution apportée à la société à raison du montant de souscription des actions A;

- Ensuite les détenteurs des actions B et les détenteurs des actions D recevront un montant égal au surplus du produit de la vente des obligations ASSA ABLOY ou des actions ASSA ABLOY détenues par la société; ce montant sera alloué exclusivement à tous les actionnaires B et actionnaires D, sous réserve que le détenteur d'une action D aura le droit de recevoir quatre fois le montant du surplus alloué à une action B;

- Par la suite, le surplus (s'il y en a) sera distribué proportionnellement entre tous les détenteurs des actions C;

La distribution du surplus de la liquidation sera réalisé soit par la distribution de l'actif social aux actionnaires soit en liquide.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés au fur et à mesure par une assemblée générale des actionnaires. Pour pouvoir délibérer valablement la moitié au moins des actionnaires B et la moitié des actionnaires D doivent être présents ou représentés et tous les actionnaires A et C doivent être présents ou représentés. Les résolutions modifiant les statuts, afin d'être adoptés, doivent recueillir au moins trois quarts des votes des actionnaires B, au moins trois quarts des votes des actionnaires A, au moins trois quarts des votes des actionnaires C et au moins trois quarts des votes des actionnaires D.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites au pair comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Libération
1) RASCASSE CORPORATION LIMITED	442 actions A	30.940,- EUR
2) CHAPRON CORPORATION LIMITED.....	1 action A	70,- EUR
Total	443 actions A	31.010,- EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital est évalué à LUF 1.250.940,-.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- a) Administrateurs catégorie A:
- Monsieur Göran Jansson, CFO ASSA ABLOY AB, demeurant à Klarabergsviadukten 90, 107 13 Stockholm, Suède;
- Monsieur Robert Jan Bolier, Director Corporate Finance ASSA ABLOY AB, demeurant à 115 Marlow Bottom, Marlow SL7 3PJ, United Kingdom.
- b) Administrateurs catégorie B:
- Michel Wittmann, administrateur, demeurant à 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus,
- Klaus Krumnau, administrateur, demeurant à 8, rue Principale, L-8383 Koerich,
- Colm Smith, administrateur, demeurant à 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire au comptes: PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: K. Krumnau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 132S, fol. 32, case 11. – Reçu 12.509 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74915/211/552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

ENTREPRISE DE TOITURES FRANÇOIS STOFFEL-REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.

H. R. Luxembourg B 29.821.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(74899/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

KITRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.958.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

(74895/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

KITRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.958.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg le 15 novembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 25 avril 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

La société décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Le Conseil d'Administration

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74896/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

VONTOBEL LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 78.142.

—
AUSZUG

Ausweislich des Protokolls der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 31. August 2001 wurde der Gesellschaftssitz der VONTOBEL LUXEMBOURG S.A. von 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg nach 1A Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Gemeinde Schuttrange, verlegt.

Zur Bestätigung eines entsprechenden Auszuges.

Luxembourg, 31. August 2001.

Für VONTOBEL LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 50, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74898/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

ELIMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.

R. C. Luxemburg B 31.916.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(74900/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

FLASHLIGHT COMPANY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxemburg B 37.767.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

(74901/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

ABC CUISINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 155, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.333.

Le siège se situant actuellement au 12, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette est transféré avec effet immédiat à 155, rue de Luxembourg à L-4222 Esch-sur-Alzette.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74903/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

SOGEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 4.132.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour la société

Signature

(74904/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

SOGEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 4.132.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2001

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Dominique Laval, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'administration en remplacement du mandat de Monsieur Georges Arendt;

- Monsieur Georges Arendt, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Marc Lambert, demeurant à Bridel;

- Monsieur Auguste-Charles Laval, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Emmanuel Tesch, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur François Tesch, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Théo Worre, demeurant à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- Monsieur Roger Tock, demeurant à Fentange.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2002 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74909/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

POLYBETON LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4031 Esch an der Alzette, 34, rue Zénon Bernard.
H. R. Luxemburg B 59.263.

Gemäß Kaufvertrag vom 12. September 2001 wurde die Gesellschaft veräußert.

Alleiniger Gesellschafter ist nunmehr:

POLYBETON S.A., quai Mariemont 53a, B-1080 Brüssel.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74906/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

I.B. TRUST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxembourg B 53.834.

Gemäß Gesellschafterversammlung vom 8. November 2001 wurde folgendes beschlossen:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt nach 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.
2. Neubesetzung des Verwaltungsrates.

Der Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Herr Jürgen Vollmer, Pilot, wohnhaft in E-29600 Marbella, und Frau Jill De Loose, Kauffrau, wohnhaft in B-2100 Deurne wird angenommen. Die Versammlung gewährt den austretenden Verwaltungsratsmitglieder vollständige und bedingungslose Entlastung.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Herr Igor Bensch Busch, Kaufmann, wohnhaft in E-28013 Madrid,

Frau Viviane Victorine Albert Van Genechten, Sekretärin, wohnhaft in Gibraltar,

Frau Vanessa Lea Willy Braeckmans, Angestellte, wohnhaft in E-29600 Marbella.

Dem Verwaltungsrat wird die Genehmigung erteilt einen delegierten Geschäftsführer zu ernennen.

3. Der bestehende Prüfungskommissar wird ersetzt durch WEBER & BONTEMPS S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

4. Dem bisherigen Prüfungskommissar wird für die Ausübung seines Mandats volle Entlastung erteilt.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74907/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

I.B. TRUST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

H. R. Luxembourg B 53.834.

Gemäß Verwaltungsratssitzung vom 8. November wurde folgendes beschlossen:

Gemäß der am heutigen Tage von der Gesellschafterversammlung einstimmig beschlossenen Genehmigung ernennt der Verwaltungsrat einstimmig Herr Igor Bensch Busch, Kaufmann, wohnhaft in E-28013 Madrid zum neuen geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied. Herr Igor Bensch Busch kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74908/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

HERTZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1110 Findel, Aéroport Findel.

R. C. Luxembourg B 8.777.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders held at Luxembourg,
on November 13, 2001*

The meeting is called to order at 11.00 a.m. by Mr Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, who took the chair of the Meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Miss Sandra Czich, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max Welbes, avocat, residing in Luxembourg.

The Chairman then states:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To change the denomination of the subscribed capital of the company from Luxembourg Franc into Euro and consequently to convert with retroactive effect as of January 1st, 2001, all accounts in the book of the Company from Luxembourg Franc into Euro.

2. To convert the existing share capital of the Company of LUF 1,250,000.00 to EUR 30,986.69.

3. To increase the subscribed capital to an amount of EUR 31,000.00 by increasing the nominal value of the existing shares, without issuing new shares.

4. Miscellaneous.

2) It appears from an attendance list that out of the thousand shares, representing the total capital of the company, all shares are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

3) The attendance list signed by the shareholders present or by the proxies of the shareholders represented at the meeting, signed by the Chairman, Secretary and Scrutineer shall remain attached to these minutes.

The meeting then, after due deliberation, unanimously adopted the following resolutions.

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the denomination of the subscribed capital of the Company from Luxembourg franc into Euro, and consequently to convert with retroactive effect as of January 1st, 2001, all accounts in the books of the Company from Luxembourg Franc into Euro.

Second resolution

As a consequence, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to convert the existing share capital of the Company of one million two hundred fifty thousand Luxembourg Franc (LUF 1,250,000.00) to thirty thousand nine hundred and eighty six Euro point sixty nine cents (EUR 30,986.69).

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of thirteen Euro point thirty one cents (EUR 13.31) so as to increase the subscribed capital to an amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) by increasing the nominal value of the existing shares, without issuing new shares.

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the conversion of the share capital into Euro and the related increase of the share capital entails that the legal reserve will amount to three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.00).

No further item being on the agenda the meeting was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

ATTENDANCE LIST

<i>Shareholders</i>	<i>Number of Shares</i>	<i>Present or represented by</i>	<i>Signature</i>
HERTZ CORPORATION	2	Me Hermann Beythan	Signature
HERTZ HOLDINGS NETHERLANDS B.V.	998	Me Hermann Beythan	Signature
<i>Signature / Signature / Signature</i>			
<i>Chairman / Secretary / Scrutineer</i>			

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74980/267/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

HERTZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport Findel.

R. C. Luxembourg B 8.777.

EXTRAIT

Capital

Le capital social de la société est converti en Euro.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

*Excerpt of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders
held on November 13, 2001*

The extraordinary general meeting resolved to convert with retroactive effect as of January 1st, 2001 the issued share capital of the Company from Luxembourg Franc into Euro at the exchange rate of 40.3399 LUF=1.- EUR, and consequently to convert with retroactive effect as of January 1st, 2001 all accounts in the books of the Company from Luxembourg Franc into Euro.

After conversion of the issued capital of one million two hundred fifty thousand Luxembourg Franc (LUF 1,250,000.00) into Euro at the above exchange rate and incorporation into capital of thirteen point thirty one Euro (EUR 13.31) out of the distributable reserves account, the issued share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.00).

The extraordinary general meeting acknowledges that the conversion of the share capital into Euro and the related increase of the share capital entails that the legal reserve will amount to three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.00).

For true excerpt from the minutes

FOR HERTZ LUXEMBOURG S.A.

Signature

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74981/267/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

CORVINART S.A., Société Anonyme.—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 51, case 4, que la société CORVINART S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour extrait conforme

(74920/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

AQUALUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 19, rue Gappenhiehl.

R. C. Luxembourg B 12.849.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001 par lettre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Montfort, le 16 novembre 2001.

U. Kohnkamp

Gérant

(74937/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

BBL SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.411.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

BBL SELECTIS

Signatures

(74938/017/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

BBL SELECTIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 septembre 2001 à Luxembourg

Conseil d'administration

Démission en tant qu'administrateur de Monsieur Philippe Dembour en date du 1^{er} octobre 2000, et de Monsieur F. Cleenewerck de Crayencour en date du 1^{er} mars 2001.

Nomination de Monsieur Eric Orlans en remplacement de M. Philippe Dembour.

Reconduction du mandat des administrateurs sortants de MM. Eugène Muller, Elmar Baert, Odilon De Grootte.

Réviseur d'entreprises

La société ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove Kalergi, à Luxembourg.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2002.

Luxembourg, le 27 septembre 2001.

BBL SELECTIS

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 31, case 1.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74939/017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

**MISYS INTERNATIONAL BANKING SYSTEMS S.A., Société Anonyme,
(anc. MIDAS-KAPITI INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.189.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 octobre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de Messieurs Yves Attal, Armin Holst et Andrew Darby en tant qu'administrateurs de la société a été renouvelé.

Le mandat de PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mai 2002.

Le conseil d'administration a été autorisé de nommer Monsieur Andrew Darby en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour copie conforme

S. G. Arendt

Avocat à la Cour.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 4.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74940/275/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

**MISYS INTERNATIONAL BANKING SYSTEMS S.A., Société Anonyme,
(anc. MIDAS-KAPITI INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.189.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 2 novembre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le capital de la société a été augmenté et converti en euro, avec effet au 1^{er} juin 2001.

2. L'article 5, 1^{er} paragraphe, des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour copie conforme

S. G. Arendt

Avocat à la Cour.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 4.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74941/275/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

EURESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 38.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2001

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2001.

Signature.

(74953/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

JUMACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 24.551.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 19 novembre 2001

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social et le capital autorisé en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de EUR 744.000,- après prélèvement de EUR 318,43 sur le compte autres réserves pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée a fixé le nouveau capital autorisé à EUR 1.240.000,- qui sera représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74943/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

COMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 54.740.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2001

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74945/560/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

COMEDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 54.740.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 novembre 2001

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social et le capital autorisé en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 447.000,- après prélèvement de EUR 791,66 sur le compte «autres réserves» pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 18.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée a fixé le nouveau capital autorisé à EUR 1.240.000,- qui sera représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74944/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

MELINTER INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 34.205.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 6 mars 2001

L'assemblée a ratifié la nomination par le conseil d'administration du 27 mars 2000 de M. Marc Alain Jastrow, administrateur, demeurant à Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow administrateur décédée dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74946/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

SOCALYP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 36.209.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 mars 2001 à 15.00 heures

L'assemblée a ratifié la nomination par le conseil d'administration du 28 mars 2000 de M. Marc Alain Jastrow, administrateur, demeurant à Bertrange en remplacement de Mme Louise Jastrow administrateur décédée dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74947/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

SIMEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 69.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 novembre 2001

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social et le capital autorisé en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de EUR 471.000,- après prélèvement de EUR 2,30 sur le résultat reporté pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 19.000 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée a fixé le nouveau capital autorisé à EUR 1.240.000,- qui sera représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74942/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

FINPROM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 69.849.

Les comptes annuels au 30 juin 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2001.

Signature.

(74950/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

DEVELOPMENT PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 62.185.

Résolution circulaire du conseil d'administration

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration ont décidé, sous réserve d'approbation de la commission de surveillance du secteur financier, de coopter, en remplacement de Monsieur Joao Vieira de Almeida, Monsieur Pedro Casquinho, directeur général adjoint BANQUE COLBERT (Luxembourg) S.A., Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 12 avril 2001.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Fait le 12 avril 2001.

Le conseil d'administration

A.-C. Ahrens Teixeira Esteves / J. Fernandes

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74955/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

MURCIACO, Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the thirty-first of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. PAI Europe III A FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. of the Code Monétaire et Financier), acting by its management company P.A.I. management, a French Société par Actions Simplifiée with a share capital of 1,225,000 Euro, registered at the Paris Registre du Commerce et des Sociétés under number B 414 946 913, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra Paris 75002;

2. PAI Europe III B FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. of the Code Monétaire et Financier), acting by its management company P.A.I. management, a French Société par Actions Simplifiée with a share capital of 1,225,000 Euro, registered at the Paris Registre du Commerce et des Sociétés under number B 414 946 913, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra Paris 75002;

3. PAI Europe III C FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. of the Code Monétaire et Financier), acting by its management company P.A.I. management, a French Société par Actions Simplifiée with a share capital of 1,225,000 Euro, registered at the Paris Registre du Commerce et des Sociétés under number B 414 946 913, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra Paris 75002;

4. PAI Europe III D FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. of the Code Monétaire et Financier), acting by its management company P.A.I. management, a French Société par Actions Simplifiée with a share capital of 1,225,000 Euro, registered at the Paris Registre du Commerce et des Sociétés under number B 414 946 913, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra Paris 75002;

represented by Christophe Antinori, attorney at law, residing at Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 26 October 2001, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a 'société anonyme' which they declared to organize among themselves.

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of MURCIACO.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1 The object of the corporation is the holding of participations in any form, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations,

3.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

3.3 The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital**Art. 5. Corporate Capital**

The subscribed corporate capital is set at Euro 31,000.- (thirty-one thousand Euro), divided into 620.- (six hundred twenty) shares with a par value of Euro 50.- (fifty Euro) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.6. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.1 Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the last Friday of June at 2.00 P.M., and for the first time in 2003.

Art. 18. Other General Meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business year, Distribution of Profits**Art. 20. Business Year**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law**Art. 23. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall end on 31 December 2002.

The first annual General Meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the 31,000 shares as follows:

1. PAI Europe III A FCPR	16
2. PAI Europe III B FCPR	251
3. PAI Europe III C FCPR	340
4. PAI Europe III D FCPR	13

Total: six hundred and twenty shares: 620

All these shares have been fully paid in in cash, so that the sum of Euro 31,000.- (thirty-one thousand) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about sixty thousand Luxembourg Francs.

First Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-1477 Luxembourg, 398, route d'Esch (BP 2501 L-1025 Luxembourg), Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors for a duration of one year, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2003:

a) Gérard Becquer, auditor, residing at 398 route d'Esch BP 2501 L-1025 Luxembourg;

b) Lise Nobre, partner, residing at 43 avenue de l'Opera, 75002 Paris, France;

c) Cedric Cahateau, investment officer; residing at 43 avenue de l'Opera, 75002 Paris, France;

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: ARTHUR ANDERSEN, having its registered office at 6 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg;

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. PAI EUROPE III A FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier), représenté par sa société de gestion P.A.I. management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.125.000 Euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 414 946 013, dont le siège social est situé 43, avenue de l'Opéra Paris 75002, France;

2. PAI EUROPE III B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier), représenté par sa société de gestion P.A.I. management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.125.000 Euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 414 946 013, dont le siège social est situé 43, avenue de l'Opéra Paris 75002, France;

3. PAI EUROPE III C FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier), représenté par sa société de gestion P.A.I. management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.125.000 Euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 414 946 013, dont le siège social est situé 43, avenue de l'Opéra Paris 75002, France;

4. PAI EUROPE III D FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier), représenté par sa société de gestion P.A.I. management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.125.000 Euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 414 946 013, dont le siège social est situé 43, avenue de l'Opéra Paris 75002, France;

ici représentés par Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé datées du 26 octobre 2001, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MURCIACO.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes.

3.3 D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à Euro 31.000,- (trente et un mille Euro), divisé en 620,- (six cent vingt) actions d'une valeur nominale de Euro 50,- (cinquante Euro) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibération, les votes pourront s'exprimer soit par écrit, soit par tout autre moyen généralement quelconque tel télécopie, télégramme, facsimilé, téléphone, dans de ces dernières hypothèses, le vote devra être confirmé par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de juin à 14.00, et pour la première fois en 2003.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. PAI EUROPE III A FCPR	16
2. PAI EUROPE III B FCPR	251
3. PAI EUROPE III C FCPR	340
4. PAI EUROPE III D FCPR	13
Total: six cent vingt actions:	620

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de Euro 31.000,- (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (BP 2501 L-1025 Luxembourg), Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de un an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2003:

- a) Gérard Becquer, réviseur, demeurant à 398 route d'Esch BP 2501 L-1025 Luxembourg;
- b) Lise Nobre, partner, demeurant au 43 avenue de l'Opéra 75002 Paris France;
- c) Cedric Château, investment officer, demeurant au 43 avenue de l'Opéra 75002 Paris France;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

ARTHUR ANDERSEN, 6 rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg;

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Antinori, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 132S, fol. 37, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74916/211/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

E.D. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varient par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination E.D. FINANCE S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement ap pelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jeudi du mois d'avril.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2001. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

1.- PHILL ASSETS S.A.: cent cinquante-cinq actions	155
2.- ULARIS FINANCE S.A.: cent cinquante-cinq actions.	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 3 (trois) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2003:
 - a) Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg;
 - c) Monsieur Pierangelo Agazzini, administrateur de sociétés, demeurant à Fentange.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
la FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 34, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74917/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

ARES FINANCE 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand one, on the 24th October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING ARES FINANCE 2, a foundation («stichting») established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Parnassustoren Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, a foundation («stichting») established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34.152.288, having its statutory office Parnassustoren Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

represented by Christophe Antinori, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

3.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the firm name of ARES FINANCE 2 S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to invest in a portfolio of loans, bonds and other evidences of indebtedness, equity securities or similar instruments, including but not limited to bonds, notes, claims and loans and to enter into agreements relating to the acquisition of such loans, bonds and other evidences of indebtedness, equity securities or similar instruments.

3.2 The Company may also:

- (a) raise funds, including the issue of bonds, notes and other evidences of indebtedness, and to obtain loans;
- (b) grant security for funds raised, including bonds and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;
- (c) enter into agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements and selling agreements in relation to the raising of funds;

(d) enter into agreements, including, but not limited to, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.1 and (a), (b) and (c) above; and

(e) enter into agreements, including, but not limited to, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.1 and (a), (b), (c) and (d) above.

3.2 In general, the Company may effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations directly or indirectly described in this article.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Capital.

The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

Art. 6. Modification of Capital.

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors.

7.1. The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

7.2. The Directors are appointed by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

7.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the General Meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

8.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors.

8.3. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

8.4. The Directors may cast their votes by circular resolution. They may also cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

8.5. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 9. General Powers of the Board of Directors.

Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors and/or any Director, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 10. Delegation of Powers.

10.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to Directors or to third persons, who need not be shareholders.

10.2. Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the General Meeting of shareholders.

10.3. The first managing Director may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Company.

In all circumstances, the Company, within the limits set out in its objects clause, is represented towards third parties by any Director or by delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Art. 12. Statutory Auditor.

12.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

12.2. The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the General Meeting. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

Chapter IV.- General meeting

Art. 13. Powers of the General Meeting.

13.1. The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

13.2. Unless otherwise provided by law, all decisions by the General Meeting shall be taken by simple majority of votes.

Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting.

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last Tuesday of June at 04.00 p.m., and for the first time in 2002.

Art. 15. Other General Meetings.

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. A General Meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 16. Votes.

Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business Year, Distribution of Profits**Art. 17. Business Year.**

17.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2001.

17.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 18. Distribution of Profits.

18.1. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

18.2. After allocation to the legal reserve, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

18.3. The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 19. Dissolution, Liquidation.**

19.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

19.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law**Art. 20. Applicable Law.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 31 shares as follows:

1.- STICHTING ARES FINANCE 2	30 shares
2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 share
Total: thirty-one shares	<u>31 shares</u>

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about sixty thousand Luxembourg Francs.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Company's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 33 boulevard du Prince Henri.
- 2.- The following have been elected as Directors for a duration of one year, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2002:
 - (a) Mrs Maggy Kohl, managing director, residing in Luxembourg;
 - (b) Mr Hugo Neuman, director, residing in Luxembourg;
 - (c) Mr Peter de Reus, director, residing in Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: Mr Olivier Dorier, residing at L-1724 Luxembourg, 33 boulevard du Prince Henri.

4.- The extraordinary General Meeting of shareholders authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le 24 octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- STICHTING ARES FINANCE 2, une fondation de droit néerlandais («stichting»), établie Parnassustoren Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS, une fondation de droit néerlandais («stichting»), immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34.152.288, établie Parnassustoren Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentées par Christophe Antinori avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (' la Société ') qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

3.1 La Société adopte la dénomination ARES FINANCE 2 S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille composé de prêts, obligations et autres dettes, de garanties et autres instruments similaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des obligations, des billets à ordre, des créances et des prêts, et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de tels prêts, obligations et autres dettes, garanties ou autres instruments similaires.

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, billets à ordre et autres dettes, et conclure des emprunts;
(b) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de billets à ordre, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(c) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution et des contrats de vente en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

(d) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.1 et les points (a), (b) et (c) ci-dessus;

(e) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.1 et points (a), (b), (c) et (d) ci-dessus.

3.3 La Société pourra accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet ainsi qu'à toutes opérations directement ou indirectement visées dans les présents statuts.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libéré (à raison de 100 %).

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

7.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

7.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

8.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, le dernier étant à confirmer par écrit.

8.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et/ou tout administrateur est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs.

10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

10.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par tout administrateur ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Commissaire aux comptes.

12.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

12.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale.

13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin à 16.00 heures, et pour la première fois en 2002.

Art. 15. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 16. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale.

17.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2001.

17.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

19.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

19.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 20. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1.- STICHTING ARES FINANCE 2	30 actions
2.- STICHTING TMF PARTICIPATIONS	1 action
Total: trente et une	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de un an, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2002:

- a) Mme Maggy Kohl, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg;
- b) M. Hugo Neuman, administrateur, domicilié à Luxembourg;
- c) M. Peter de Reus, administrateur, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Monsieur Olivier Dorier, établi professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33 boulevard du Prince Henri.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Antinori, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 35, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74918/211/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

**SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. GOLDENEGG VENTURES S.A.).**

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.307.

In the year two thousand one, the ninth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Shareholder's Meeting (the «Meeting») of the company GOLDENEGG VENTURES S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 4, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned dated March 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 557 of August 4, 2000.

The Meeting begins with Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg, being the Chairman.

The Chairman appoints Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twenty-one thousand (21,000) shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) representing the entirety of the share capital of the Company of an amount of forty-two thousand Euro (EUR 42,000) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders, all present or represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A. and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of association of the Company to reflect such name change.

These facts exposed and recognized by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolution:

First and sole resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A. and subsequently to amend Article 7 of the Articles of association of the Company to reflect such name change so that it shall henceforth read as follows:

«Art. 1. Name

There exists among the subscribers and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created a joint stock corporation (société anonyme) under the name of SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A. (hereafter the «Company».)»

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-five thousand Luxembourg francs (LUF 35,000).

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, the said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée») de la société GOLDENEGG VENTURES S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 557 du 4 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'Assemblée élit comme Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les vingt et un mille (21.000) actions ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro), représentant la totalité du capital social de la Société de quarante-deux mille Euro (EUR 42.000), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour mentionné ci-après sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence après signature ne varietur par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les pouvoirs pour être enregistrée en même temps.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit

1. Changement du nom de la Société en SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A. et modification de l'Article 1 des statuts afin de refléter un tel changement de nom.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante

Première et unique résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A. et de modifier en conséquence l'Art. 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme sous la dénomination de SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A. (ci-après désignée par la «Société»).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à trente cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Gammal, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

J.Elvinger.

(74932/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

**SYNTEK CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
(anc. GOLDENEGG VENTURES S.A.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.307.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74933/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.